

La Vie

Origine
CORREZE

corréziennne

R 29426 - 3964 - F : 1,70 €



15 janvier 2021 - 3964 - 76^e année

15, rue Fernand-Alibert-19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. 05.55.24.11.44 - E-mail : sr19@laviecorreziennne.com

ENVIRONNEMENT

La préfète se prononce contre le parc éolien du Deyroux

« **U**ne victoire pour le respect de l'écologie et du bon sens », c'est

en ces termes que l'association Agir autrement pour la Xaintrie a accueilli l'arrêté en date du 29 décembre de la préfète de la Corrèze Salima Saa dans lequel elle oppose un refus au projet éolien porté par la société Eolfi. L'association s'y était opposée dès qu'elle en a eu connaissance en 2013. « Ce projet aberrant », selon Claudine Delmas, la présidente d'Agir autrement pour la Xaintrie, qui prévoyait à l'origine jusqu'à trente aérogénérateurs (éoliennes) sur ce secteur, avait déjà subi diverses modifications au fil des années. Ainsi, lors du dépôt de sa demande d'autorisation, le parc éolien du Deyroux en Xaintrie noire, sur les communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Sexcles et Mercœur, devait compter dix éoliennes de deux cents mètres de haut.

« Par cet arrêté préfectoral refusant le projet, le respect de la biodiversité est appliqué : par l'obligation de respecter et protéger la zone naturelle d'intérêt écologique : ici, la tourbière et zone humide du ruisseau de Rioubazet qui aurait été détruit par l'implantation de plusieurs éoliennes », ajoute la présidente.

Ce projet était prévu dans un territoire bénéficiant d'une re-

connaissance écologique dans un rayon de quinze kilomètres avec, notamment, une réserve de biosphère, six sites Natura 2000, trente-deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, six sites de conservatoires d'espaces naturels, etc.

Protection des rapaces et préservation du patrimoine bâti

Cependant, l'enjeu majeur et déterminant de ce territoire, « c'est la protection des rapaces : le circaète Jean-Le-blanc, le faucon pèlerin et particulièrement le milan royal, espèce protégée menacée placée sur la liste rouge des espèces menacées, qui vit en nombre dans cette zone ». Une aire de nourrissage existe d'ailleurs à Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle.

« Décisive a également été la préservation des paysages et du patrimoine bâti, ajoutent les membres de l'association. Si ce projet avait été accepté, le magnifique village de Saint-Mathurin-Léobazel aurait été encerclé par huit éoliennes de deux cents mètres. Or, la Xaintrie, c'est un secteur de Corrèze qui a su préserver son riche patrimoine bâti où maisons et paysages ont des dimensions modestes et harmonieuses. »